

La Ville de Clermont-Ferrand a décidé de soutenir le secteur associatif clermontois dans le cadre de la législation sur les emplois-jeunes lors de la mise en place de ce dispositif en 1998.

Elle apporte ainsi pour chaque emploi-jeune maintenu, en complément du soutien financier de l'Etat, une subvention annuelle de 1 990 € correspondant à l'origine à 50 % de la part restant à la charge de l'association.

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, de poursuivre cette opération en 2007 pour les associations suivantes :

- Théâtre du Pélican
- Maison des Jeux de Clermont-Ferrand
- Café – Lecture les Augustes

DELIBERATION

La proposition, mise aux voix, est adoptée et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme

Fait à Clermont-Ferrand, le 28 juin 2007

Le Maire,
Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint chargé de la Politique Culturelle

Olivier BIANCHI